



MERCI DE VOTRE CONFIANCE...



A l'occasion du scrutin du 9 mars 2008, vous étiez près de huit mouliens sur dix à me renouveler votre confiance.

Merci.

L'ÉDITORIAL DU MAIRE

Merci pour la reconnaissance du travail accompli.

Merci d'avoir validé ma décision de rajeunir le conseil municipal de notre ville pour préparer l'avenir.

Merci de partager ma vision du développement pour les prochaines décennies.

Dans ce numéro, vous découvrirez à la fois le nouveau Conseil Municipal, le budget de la ville pour 2008 et le programme de notre fête patronale. J'ai tenu à y rappeler également les engagements que j'ai pris devant vous à l'occasion du dernier scrutin. Tous ces engagements seront tenus.

Ensemble travaillons pour le Moule !

*Votre Député-Maire,
Gabrielle Louis-Carabin*



DOSSIER SPÉCIAL

LA NOUVELLE MANDATURE PAGES 2 - 5

- LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES
- LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL
- LES COMMISSIONS
- LES GRANDS DOSSIERS

LE BUDGET MUNICIPAL 2008 PAGES 6 ET 7



PATRIMOINE
LES PREMIERS TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SONT TERMINÉS PAGE 8

DANS CE NUMÉRO :

Sport :

BRAVO LE CSM !

PAGE 8

Déchets ménagers : LA DÉCHARGE DE BLANCHET EST DÉFINITIVEMENT FERMÉE

PAGE 8

LES RÉSULTATS DÉTAILLÉS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2008...

BUREAUX	NOMBRE DES ELECTEURS INSCRITS	NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	% LOUIS-CARABIN	% GUIZONNE-LACRÉOLE	% COUCHY
Bureau 1	684	368	80,71	13,59	5,71
Bureau 2	730	304	81,25	13,82	4,93
Bureau 3	816	424	76,89	13,44	9,67
Bureau 4	477	255	71,37	17,65	10,98
Bureau 5	701	444	80,18	11,26	8,56
Bureau 6	922	476	73,74	19,54	6,72
Bureau 7	790	452	76,99	16,81	6,19
Bureau 8	877	510	76,47	12,16	11,37
Bureau 9	719	367	74,93	17,98	7,08
Bureau 10	723	369	78,05	12,47	9,49
Bureau 11	950	533	79,55	13,51	6,94
Bureau 12	863	512	77,34	17,58	5,08
Bureau 13	697	320	80,00	16,56	3,44
Bureau 14	718	412	73,79	19,42	6,80
Bureau 15	1020	611	81,34	12,27	6,38
Bureau 16	647	383	81,98	7,57	10,44
Bureau 17	807	468	78,21	10,90	10,90
Bureau 18	951	582	78,69	15,29	6,01
Bureau 19	701	386	74,09	9,59	16,32
Bureau 20	641	385	75,06	8,57	16,36
Bureau 21	846	471	74,95	18,26	6,79
TOTAUX	16280	9032	77,54	14,19	8,27

L'ÉLECTION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL EN PHOTOS

Le samedi 15 mars 2008, le conseil municipal issu des urnes dès le premier tour de scrutin, s'est réuni à l'hôtel de ville pour élire le nouveau maire et ses adjoints. Voici une sélection de photos de cette élection qui s'est déroulée dans une ambiance constructive et apaisée, après les tensions de la campagne électorale.





**Mme Gabrielle
LOUIS-CARABIN**
Maire

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL...



**M. Jean
ANZALA**
Maire-Adjoint



**Mme Betty
ARMOUGON**
Maire-Adjoint



**M. Pierre
PORLON**
Maire-Adjoint



**Mme Rose-Marie
LOQUES**
Maire-Adjoint



**M. Jean-Baptiste
SOUBHDAN**
Maire-Adjoint



**Mme Myriam
JASAWANT**
Maire-Adjoint



**M. Harry
ROUX**
Maire-Adjoint



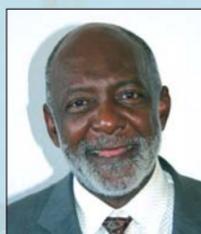
**Mme Liliane
FRANCLIONNE**
Maire-Adjoint



**M. Jean
RHINAN**
Maire-Adjoint



**Mme Stella
FLEURIVAL-GUILLAUME**
Maire-Adjoint



**M. Thomas
ZITA**
Conseiller



**Mme Nadia
OUJAGIR**
Conseillère



**M. Jérôme
CHOUNI**
Conseiller



**Mme Justine
BENIN**
Conseillère



**M. Marius
SYNESIUS**
Conseiller



**Mme Lucienne
VALCY**
Conseillère



**M. Dantes
ABASSI**
Conseiller



**Mme Oliva
MORADEL**
Conseillère



M. Joël TAVARS
Conseiller



**Mme Géraldine
BENUFFE**
Conseillère



**M. Joseph
HILL**
Conseiller



**Mme Marie-Alice
RUSCADE**
Conseillère



**M. Daniel
DULAC**
Conseiller



**Mme Evelyne
MESSOAH**
Conseillère



**M. Judes
RAMAYE**
Conseiller



**Mme Françoise
DIEUNA**
Conseillère



**M. Alex
SHITALOU**
Conseiller



**Mme Eveline
CLOTILDE**
Conseillère



**M. Patrick
PELAGE**
Conseiller



**Mme Sabine
LISTOIR**
Conseillère



**M. Fred
PONAMA**
Conseiller



**Mme Germaine
GUIZONNE-
LACREOLE**
Conseillère



**M. José
LUGDER**
Conseiller



**M. Christian
COUCHY**
Conseiller

LES GRANDS DOSSIERS

Durant toute la campagne électorale, la majorité municipale de la nouvelle mandature qui débute à longuement présenté son projet politique pour la période 2008-2014.

Le temps est maintenant venu de transformer ce projet en programme d'actions.

Voici l'essentiel des engagements de la nouvelle équipe municipale.



Toutes les actions de la Ville s'inscriront désormais dans le cadre du Plan d'Aménagement et de Développement Durable et toutes les politiques publiques des deux précédentes mandatures seront maintenues, en particulier :

- **La politique de l'enfant**
- **L'accès de tous les Mouliens à la culture et au sport**
- **La solidarité envers les populations les plus fragiles : jeunes en phase d'insertion, personnes âgées, familles en difficulté...**
- **L'assainissement du centre-ville et des sections**
- **Le développement des activités économiques**
- **Le renforcement des équipements publics au service de la population**

Plusieurs projets précis seront menés à bien :

- La construction effective de la piscine
- La construction d'un centre multi-accueils d'une capacité de 65 places dans le quartier de Champ-Grillé qui accueillera des enfants de 3 mois jusqu'à trois ans.
- La création à Guénette des équipements scolaires pour rééquilibrer le développement du centre-ville. Ainsi, une école primaire accueillera les enfants scolarisés aujourd'hui à l'école Lydia Galleron, tandis qu'un collège sera construit par le Département sur un terrain d'au moins trois hectares mis à disposition par la Ville.
- La construction d'une station d'épuration d'une capacité de traitement de 20 000 équiva-



lent/habitant extensible à 28 000 pour prendre en compte non seulement la population actuelle du Moule mais aussi son évolution au cours des deux prochaines décennies.

- La rénovation du quartier de Sergent et l'achèvement de la rénovation de Bonan.



- L'assainissement des quartiers derrière le Fort et Lemerrier.
- La requalification du boulevard Levasseur et de la rue Saint-Jean.
- La construction sur le site de l'ancienne école des filles d'un Centre Social Intégré où les administrés pourront retrouver les services de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, du Conseil Général et du Centre Communal d'Actions Sociales.
- La construction d'un centre administratif et communal sur le site actuel de l'école Lydia Galleron qui sera reconstruite à Guénette.

- La création à Bonan d'un centre d'accueil de jour pour les handicapés, en partenariat avec la K.A.H.M.A .

- La mise en oeuvre d'un projet de développement économique sur le site de l'hôtel Royal Caraïbe racheté par la Ville.

- La réalisation sur le site du Parc Archéologique de Morel d'un projet d'insertion.

- Le renforcement des équipements publics dans les sections, avec la participation active de leurs habitants. Les maisons de quartier des Grands-Fonds et de Zévallos seront reconstruites. Le terrain de football des Grands-Fonds sera rénové.



- La construction de la passerelle à l'embouchure de la rivière d'Audoin.

- La poursuite de la politique de régularisation foncière à caractère social.

- La création d'un service public de transport urbain qui reliera l'ensemble des quartiers de la ville et l'ensemble des sections au centre-ville.

- La construction d'un nouveau cimetière.

- La construction du marché aux poissons et la réalisation de la première tranche de l'aménagement du port de pêche.

- La candidature de la Ville pour obtenir le label de "Ville d'Art et d'Histoire".

Des clés pour mieux comprendre

Il y a trois ans, nous avons proposé une présentation innovante et détaillée du budget communal afin que chaque Moulieu puisse en toute transparence, l'analyser et en comprendre les enjeux. Pour la quatrième année consécutive, voici donc le budget du Moule, avec les grandes orientations de la politique municipale et leur traduction dans les chiffres. Bien entendu, il ne s'agit que d'un budget prévisionnel, qui couvre l'ensemble de l'année 2008 et qui sera progressivement affiné.

Anticiper les besoins de demain

Le 14 avril 2008, le Conseil Municipal a voté le budget primitif de notre ville pour 2008. Ce budget est le premier de la nouvelle mandature qui débute. Il s'inscrit toutefois dans la continuité de ceux qui ont été votés au cours des années précédentes. Il s'élève cette année à un peu plus de 36 millions d'euros, soit 26 millions dédiés aux dépenses de fonctionnement et 10 millions consacrés aux dépenses d'investissement. Pour l'année 2008, les élus ont décidé une nouvelle fois de maintenir au même niveau le taux de la part communale des quatre taxes locales : taxe d'habitation, taxe foncière sur propriété bâtie, taxe foncière sur propriété non bâtie, taxe professionnelle.

DES CHIFFRES A RETENIR

Les grosses opérations prévues dans le budget 2008

EN 2008, L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DU MOULE SE POURSUIVRA AVEC NOTAMMENT :

- Lotissement artisanal de Guenette : 436 641 euros
- La réalisation du parc de loisirs : 2 190 385 euros

- Le centre multi-accueil : 200 000 euros
- Achat de matériel roulant : 200 000 euros
- Travaux routes et voirie : 1 200 000 euros
- Acquisition de matériel de transport : 310 000 euros
- Installation des réseaux : 1 381 315 euros
- Acquisitions foncières : 500 000 euros

Le traitement des déchets coûtera désormais beaucoup plus cher...

Elaborer le budget d'une ville comme le Moule, c'est d'abord faire des choix. A travers le budget qui vous est présenté, trois choix de la municipalité apparaissent clairement :

- La volonté de présenter un budget équilibré pour une gestion saine de la ville,
- La volonté d'exercer une pression fiscale la plus modérée possible sur les ménages moulieus. Ainsi les taux de la part communale des quatre taxes locales qui la concernent n'ont pas augmenté depuis... 19 ans ! Cette fiscalité modérée est l'un des éléments qui expliquent l'accroissement important de la population du Moule au cours des dernières années.

Cette fiscalité modérée est l'un des éléments qui expliquent l'accroissement important de la population du Moule au cours des dernières années.

- La volonté d'attirer les entreprises au Moule pour développer l'emploi puisque le taux de la taxe professionnelle est très faible au Moule.

L'une des principales nouveautés de ce budget 2008 est toutefois, l'augmentation très sensible du coût du traitement des déchets ménagers qui passe de 150 000 euros à près de 900 000 euros par an en raison du transfert de ces déchets au centre de Gabarre (lire notre article page 8). Cela doit inciter chaque Moulieu à s'engager activement dans la politique de tri initiée par la Ville depuis plusieurs années.

...Alors engageons nous dans la maîtrise collective de cette dépense !

Pour limiter les dépenses communales, chacun d'entre nous doit faire des efforts.

- Pour que l'effort financier de la ville soit réparti avec justice entre tous les foyers, il faut que ces derniers ainsi que les entreprises jouent le jeu, en payant leur quote-part au budget communal à travers les impôts locaux.
- Pour que les dépenses consacrées à la réfection des réseaux, aux ramassages des ordures, à l'entretien des espaces publics et au bon fonctionnement du Moule en général, n'augmentent pas inconsidérément, il faut que chaque Moulieu adopte un comportement citoyen et respecte, en particulier, le bien commun. Comme vous avez pu le constater dans les pages précédentes, chaque euro versé par les Moulieus, à travers les impôts, finance une panoplie complète de politiques publiques au service de l'ensemble de la communauté moulieuise avec, néanmoins, un effort important en direction de la jeunesse et des plus fragiles sur le plan économique. Nous devons tous faire par ailleurs de gros efforts dans la maîtrise du volume de déchets que nous produisons chaque jour.



DÉPENSES/RECETTES

LE BUDGET DE LA VILLE RESSEMBLE AU VÔTRE

Le budget d'une ville comme le Moule fonctionne exactement comme le budget d'une famille. D'un côté vous avez les recettes et de l'autre les dépenses.

Du côté des recettes,

les impôts locaux ne représentent qu'un tiers environ des rentrées d'argent. Les deux tiers manquants proviennent des dotations de l'Etat et de diverses autres sources. Sa bonne santé financière permet également à notre ville de recourir à des financements extérieurs pour réaliser, par exemple, de gros équipements.

Du côté des dépenses,

vous retrouvez les dépenses de fonctionnement qui permettront d'assurer les services nécessaires à la vie de nos administrés et les dépenses d'investissement qui assureront une amélioration des équipements, du cadre de vie et de l'ensemble des structures municipales.

TAXES FONCIÈRES, D'HABITATION, PROFESSIONNELLE...

SEULE UNE PARTIE REVIENT À LA COMMUNE

TAXE FONCIÈRE BÂTIE : sur 100 euros versés 24,05 euros sont perçus par la ville



TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE : sur 100 euros versés par les Moulieus, 51,41 euros sont perçus par le Moule



TAXE D'HABITATION : sur 100 euros versés par les Moulieus, 8,94 euros sont perçus par le Moule



TAXE PROFESSIONNELLE : sur 100 euros versés par les Moulieus, 9,09 euros sont perçus par le Moule



LE SAVIEZ-VOUS ? Depuis 1989, la Municipalité n'a jamais augmenté le taux de ses taxes

LE BUDGET 2008



LES DÉPENSES

- Dépenses de fonctionnement : 25 959 519 euros
- Dépenses d'investissement : 10 064 829 euros
- **Montant total : 36 024 348 euros**



LES RECETTES

- Taxe d'habitation : 1 323 120 euros
- Taxe sur le foncier bâti : 2 825 394 euros
- Taxe sur le foncier non bâti : 159 885 euros
- Taxe professionnelle : 2 329 412 euros
- Autres recettes fiscales : 10 158 076 euros
- Etat : 7 869 500 euros
- Sources diverses : 1 012 950 euros



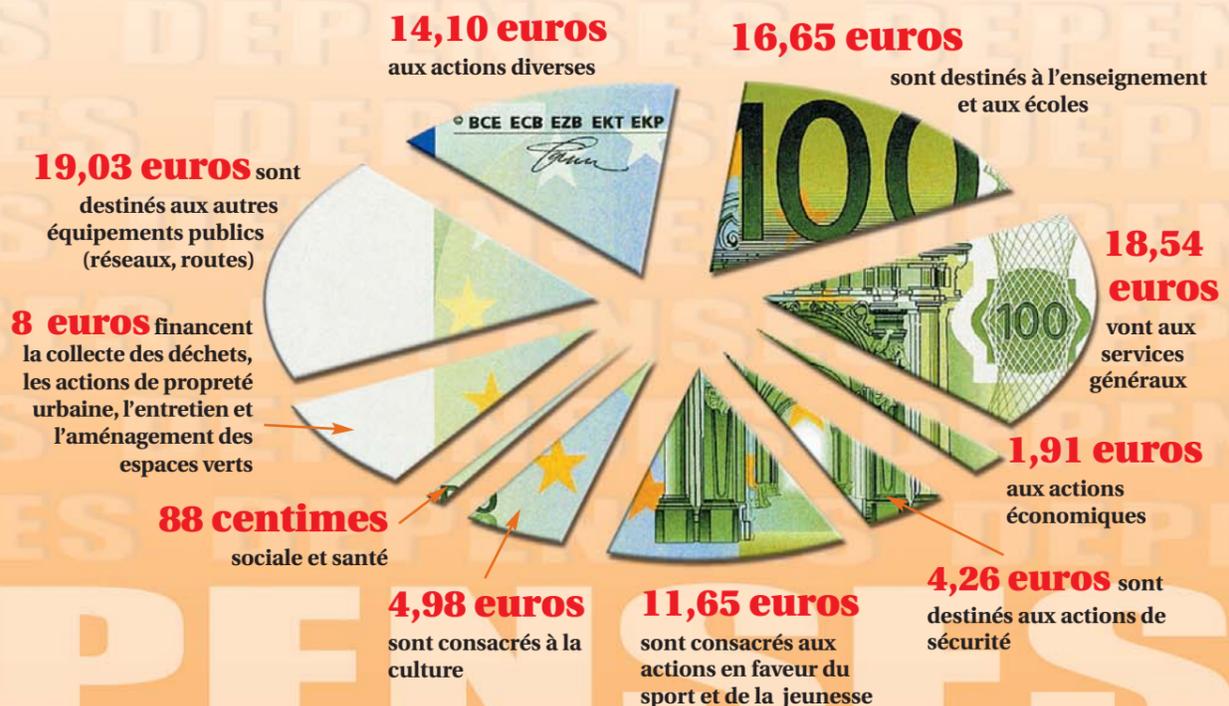
COMMENT SONT RÉPARTIES LES DÉPENSES ?

LE BUDGET COMMUNAL PERMET DE PAYER LES DÉPENSES DE LA VILLE, SOIT POUR L'ESSENTIEL :

- les frais de personnel,
- l'administration communale,
- l'entretien du patrimoine public,
- la construction d'équipements sportifs et culturels,

- les subventions versées à la Régie des Sports et des Loisirs, à la bibliothèque multimédia, au Centre Communal d'Actions, Sociales, aux crèches, aux associations culturelles, sportives et de loisirs,
- l'achat des fournitures, aux services extérieurs, etc
- les dépenses d'équipement,
- l'achat de biens meubles et immeubles,
- la réalisation de travaux divers,
- les remboursements des emprunts.

SUR 100 EUROS DÉPENSÉS PAR LA VILLE DU MOULE EN 2008 :



D'OÙ VIENNENT LES RECETTES ?



Des recettes fiscales :

Il s'agit des impôts payés par les familles du Moule :

- la taxe d'habitation,
- la taxe sur le foncier bâti,
- la taxe sur le foncier non bâti,

et par les entreprises :

- la taxe professionnelle

SEULE UNE PETITE PARTIE DES QUATRE TAXES ARRIVENT DANS LES CAISSES DE LA VILLE.

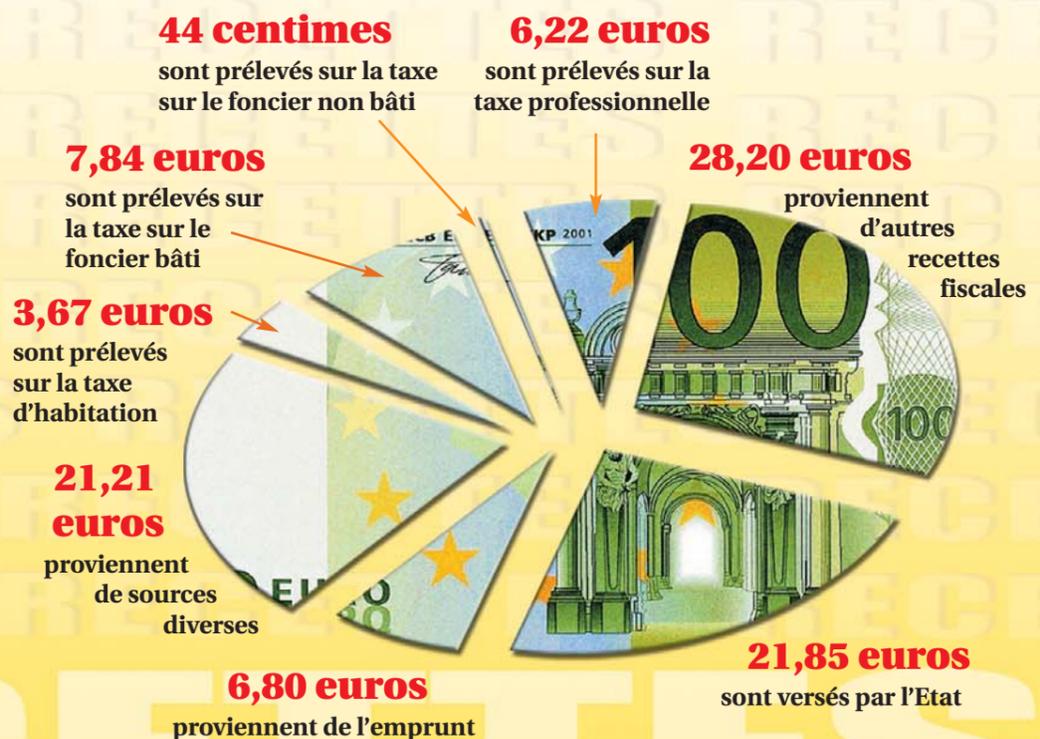
- autres recettes fiscales (octroi de mer, taxe sur les carburants...)

Des dotations et des compensations de l'Etat

Des sources diverses :

- les recettes des services culturels, sportifs et de loisirs
- les ressources d'emprunts qui servent à financer une partie des investissements
- Des subventions obtenues de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Europe ...

SUR 100 EUROS REÇUS PAR LA VILLE DU MOULE :



Déchets ménagers :

LA DÉCHARGE DE BLANCHET A FERMÉ DÉFINITIVEMENT

Compte tenu de l'évolution de la législation sur la collecte et le traitement des ordures ménagères, la décharge municipale de Blanchet est illégale.

Comme vous le savez sans doute, le problème de la gestion des ordures ménagères est l'un des plus grands défis que doit relever la Guadeloupe toute entière en ce début de 21ème siècle.

La ville doit fermer la décharge et par son adhésion au SICTOM, doit désormais acheminer l'ensemble des déchets à la Gabarre. Dès le 2 juin 2008, les déchets iront sur ce site. Toutes les collectes se feront le matin.

Par conséquent, il est désormais totalement et définitivement interdit de déposer des ordures de quelque nature que ce soit à Blanchet.

Loin d'être une simple contrainte légale, la fermeture de la décharge de Blanchet doit être le signal fort d'une mobilisation citoyenne de tous, pour développer de façon significative le tri sélectif sur l'ensemble du territoire du Moule.



Patrimoine :

LES PREMIERS TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SONT TERMINÉS

Le 25 avril dernier, les travaux de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste ont été officiellement réceptionnés. D'un montant de 480 000 euros, ils ont été cofinancés par l'Etat (60 %) et la Ville (40 %). Ils ont permis de restaurer le parvis latéral gauche, le mur droit de la nef fissuré lors du séisme de 2004, les portes en bois et les deux autels en marbre. Une rampe d'accès pour handicapés et personnes à mobilité réduite a également été aménagée. Un film documentaire sur les travaux de restauration du marbre a été réalisé à cette occasion. Une fois monté, il retracera toutes les étapes de travail du marbre, depuis son extraction en Italie, jusqu'à sa pose dans l'église du Moule. L'église, achevée en 1850, est inscrite au titre des monuments historiques depuis 1978, à l'exception de son clocher. Outre l'Etat et la Ville, la communauté chrétienne moulienne est également mobilisée pour la préservation de ce patrimoine religieux exceptionnel, dans le cadre de l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise du Moule. Cette dernière a financé notamment un nouvel autel en marbre de Carrare qui sera prochainement installé.



L'un des deux autels rénovés

Sport :

BRAVO LE C.S.M !

Le Club Sportif Moulien a remporté le mercredi 28 mai dernier, la Coupe de la Guadeloupe, en battant 1-0 l'équipe de l'USBM sur le stade de Baie-Mahault. Le but libérateur a été marqué par Gotin à la 43ème minute de jeu. Il faut remonter 24 ans en arrière dans l'histoire du club moulien pour retrouver un tel exploit. En 1974, en effet, le CSM avait déjà remporté la Coupe de la Guadeloupe en battant le Racing Club 2 buts à un.

Les héros du match : Mercury, Delannay, Luit, F. Siar, Selbonne, Uger, R.Siar, Lumon, Soubdhan, Bizasène, Giton, Gomez et Paéton.

RÉGIE DES SPORTS ET DES LOISIRS : 0590 22 44 40

DIMANCHE 15 JUIN 2008 :

Marche de découverte. Départ 6h30 à la Régie des Sports à l'Autre-Bord. Durée 2h

SAMEDI 21 JUIN 2008 :

10 Km de marche de compétition de la Ville du Moule, organisée par la Régie des Sports. Départ à 16h30 place de la Mairie.

DU 7 JUILLET AU 8 AOÛT 2008 :

Opération Ticket Sport. Participation gratuite. 12 activités sont proposées aux jeunes de 8 à 17 ans (Foot, basket, tir à l'arc, VTT, Tennis, Rollers, Beach Volley, Kayak, Dance-Hall, Gwo-Ka, Sorties pédagogiques, Quad).

DU 15 JUILLET AU 20 AOÛT 2008

Grand tournoi de Volley-Basket. Place centrale à 20h. Participation gratuite.

Tournoi de Beach Foot. Plage de l'Autre Bord à 15h30 tous les Week End.

5 AU 11 AOÛT :

Village Sportif, en collaboration avec l'UCPA. Plage de l'Autre Bord. Activités maritimes (voile, kayak, plongée, surf) pour les jeunes de 6 ans et plus.

26 ET 27 JUILLET :

Grand concours de pêche à la ligne sur le Boulevard Maritime. Tout public. De 6h à 12h30.

PROGRAMME DU CENTRE CULTUREL R. LOYSON (Tél : 0590 23 09 44)

VENDREDI 13 JUIN 2008

Conférence débat : « Le rôle du père et le rôle de la mère dans l'éducation des enfants ». Intervenant : Mr Alain DORVILLE (psychologue)
18h 30 salle Jacqueline Manicom. Entrée gratuite.

MERCREDI 18 JUIN 2008

Animation autour de la lecture. Echange autour de la lecture et du livre avec les parents et les enfants de livres appréciés. Les parents lisent aux enfants, les enfants lisent aux parents (choix de livres de préférence, empruntés à la Bibliothèque).

15h salle Jacqueline Manicom. Entrée gratuite.